S.M.G.S.E.
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

BILAN DE L'ANIMATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER (PIDAF)

DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL (S.M.G.S.E.)

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Opération financée par le Conseil Régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

1. **OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITE** **2**
2. **PREAMBULE** **2**
   - L'assemblée délibérante du Syndicat 2
   - Le périmètre d'action du PIDAF Estérel 3
3. **DESCRIPTIF DU MASSIF ET DES RISQUES INCENDIE** **4**
   - Données météorologiques pour l'année 2025 4
   - Historique des feux pour l'année 2024 5
4. **BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX** **5**
   - Animation PIDAF 5
   - Volet opérationnel 5
     1. Visites de réception avec l'interservices 5
     2. Travaux de débroussaillement par le biais de marchés publics 9
     3. Travaux de génie civil par le biais de marchés publics 11
     4. Travaux citernes 11
     5. Travaux signalétique 12
     6. Etudes et servitudes 12
        - A] Extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens 12
        - B] Prise de servitudes 12
     7. Travaux régie du Département du Var 13
     8. Travaux APFM et Agence Travaux de l'Office National des Forêts 14
     9. Renforcement de la surveillance du massif - Garde Régionale Forestière 15
   - Volet concertation 15
     1. Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens 15
     2. Relations avec les partenaires 15
        - A] Service Natura 2000 15
        - B] Conservatoire du littoral 16
        - C] Office National des Forêts 17
     3. Concertation et information des propriétaires privés 17
        - A] F10 Petites Maures 17
        - B] H86 Armélie 18
   - Volet programmation 18
     1. Montage des dossiers de subventions 188
     2. Perspectives 188
5. **CONCLUSION** **19**

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITE

La vocation première du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) est la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) des massifs forestiers des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre par la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Une étude d'extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens a été menée en 2023/2024 et est en attente de passage devant la sous-commission Sécurité du Département du Var.

Un PIDAF représente une déclinaison locale du PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies). Afin de répondre aux grands objectifs départementaux de protection des espaces naturels contre les incendies, le PIDAF identifie et planifie les équipements et aménagements forestiers jugés nécessaires pour une durée d'une dizaine d'années, en conciliant les différents enjeux en présence notamment environnementaux, paysagers, sociétaux.

Dans ce cadre, une mission d'animation, a été menée en interne par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt, le suivi des travaux et la recherche de financement. Le PIDAF Estérel a fait l'objet d'une révision, entérinée par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation à l'attention de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du Syndicat au cours de l'année 2025.

2. PREAMBULE

➢ *L'assemblée délibérante du Syndicat*

Présidé par Monsieur Georges BOTELLA, le Comité Syndical se compose en 2025 de :

Commune	Délégué	Fonction S.M.G.S.E.	Fonction municipale
Théoule-sur-Mer	**Georges BOTELLA**	**Président Délégué titulaire**	**Maire**
Fréjus	Christophe CHIOCCA	1er vice-Président délégation « Affaires relevant de la mise en valeur et de la gestion du massif de l'Estérel » Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Saint-Raphaël	Guillaume DECARD	2e vice-Président délégation « Affaires relevant des relations politiques et institutionnelles » Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Les Adrets-de-l'Estérel	Jean-Pierre KLINHOLFF	3e vice-Président délégation « Affaires relevant du PIDAF et de la DFCI » Délégué titulaire	Maire

Commune	Délégué	Fonction S.M.G.S.E.	Fonction municipale
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Michel FLEURY	4e vice-Président délégation « Affaires relevant du suivi de la réhabilitation et de l'aménagement des itinéraires d'activités de pleine nature et de découverte » Délégué titulaire	Conseiller municipal de la commune de Bagnols-en-Forêt
Roquebrune-sur-Argens	Eve STEINMETZ	5e vice-Présidente délégation « Affaires relevant de la communication et des relations publiques » Déléguée titulaire	Adjointe au Maire
Saint-Raphaël	Frédéric MASQUELIER	Délégué titulaire	Maire
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Julien AUGIER	Délégué titulaire	Maire de la commune de Tanneron
Les Adrets-de-l'Estérel	Isabelle MARTEL	Déléguée titulaire	Adjointe au Maire
Fréjus	Charles MARCHAND	Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Jean-François MOISSIN	Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Mireille ANILLO	Déléguée titulaire	Conseillère municipale
Roquebrune-sur-Argens	Martine BOUVARD	Déléguée titulaire	Conseillère municipale
Théoule-sur-Mer	Jean-Luc RICHARD	Délégué titulaire	Conseiller municipal
Les Adrets-de-l'Estérel	Laurence MOULIN	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Les Adrets-de-l'Estérel	Juliette DIAFERIO	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Jérôme ZORZUT	Délégué suppléant	Adjoint au Maire de la commune de Bagnols-en-Forêt
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Michel REZK	Délégué suppléant	Conseiller municipal de la commune de Callian
Fréjus	Ariane KARBOWSKI	Déléguée suppléante	Adjointe au Maire
Fréjus	Frédéric CAZALA	Délégué suppléant	Conseiller municipal
Puget-sur-Argens	Serge PELLEGRINO	Délégué suppléant	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Françoise GRAS	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Roquebrune-sur-Argens	Jérôme BUSNEL	Délégué suppléant	Conseiller municipal
Roquebrune-sur-Argens	Pascale TESSONNEAU	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Saint-Raphaël	Maxime GRILLET	Délégué suppléant	Adjoint au Maire
Saint-Raphaël	Sylvie BLANC	Déléguée suppléante	Adjointe au Maire
Théoule-sur-Mer	Jean-Denis SAISSE	Délégué suppléant	Conseiller municipal
Théoule-sur-Mer	Emmanuelle CENNAMO	Déléguée suppléante	Conseillère municipale

Tableau 1 : Composition du Comité Syndical sur l'année 2025

➢ Le périmètre d'action du PIDAF Estérel

En 2025, le PIDAF Estérel regroupe cinq communes du massif de l'Estérel côté varois :

- Les Adrets-de-l'Estérel,
- Bagnols-en-Forêt,
- Fréjus,
- Puget-sur-Argens,

- Saint-Raphaël.

Commune	Surface (hectares)	Surface de milieux naturels (hectares)	Taux de boisement (%)
Les Adrets-de-l'Estérel	2.253	1.257,95	56
Bagnols-en-Forêt	4.304	2.878,91	67
Fréjus	10.512	4.696,98	45
Puget-sur-Argens	2.707	856,08	32
Saint-Raphaël	9.109	5.657,04	62
TOTAL	28.885	15.346,96	

Tableau 2 : Données issues du PIDAF Estérel révisé en 2018

Commune de Roquebrune-sur-Argens

Avant son intégration au Syndicat, la commune de Roquebrune-sur-Argens possédait un PDAF (Plan de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier). Les équipements existants datent tous des années 90, lorsque la commune faisait partie du SIVOM Pays des Maures.

Avec un linéaire d'environ 48 kilomètres de pistes DFCI et 245 hectares de débroussaillement, soit 3% de la surface d'espaces naturels de la commune, le territoire de Roquebrune-sur-Argens possède un réseau d'équipement jugé « peu dense », en comparaison avec la moyenne retenue sur d'autres territoires du massif des Maures (5% de la surface d'espaces naturels retenus aux ouvrages). 18 citernes et 1 tour de guet viennent compléter ces équipements DFCI. Pour autant, la commune est correctement équipée avec des aménagements qui ont pu bénéficier des retours d'expérience des feux passés.

L'année 2026 doit voir la pleine intégration de la commune de Roquebrune-sur-Argens au PIDAF Estérel validée par arrêté préfectoral.

3. DESCRIPTIF DU MASSIF ET DES RISQUES INCENDIE

➢ Données météorologiques pour l'année 2025

L'été 2025 a été marqué par des conditions météorologiques favorables avec des précipitations printanières qui ont toutefois provoqué une pousse de la végétation avec un fort embroussaillement à l'entrée dans l'été. 8 jours de fermeture du massif de l'Estérel ont été enregistrés sur juillet/août.

Le Syndicat s'est mobilisé aux côtés des services de lutte pour quatre feux en espace naturel :

- Feu de végétation du 07 juillet qui a parcouru 5,0 ha sur la commune de Fréjus à proximité du camping du Colombier,
- Feu de végétation du 09 juillet qui a parcouru 1,5 ha sur la commune de Roquebrune-sur-Argens sur le secteur du château Vaudois,
- Feu de végétation du 17 juillet qui a parcouru une surface de 24,2 ha sur la commune de Fréjus. Le Syndicat a mis en œuvre son marché de travaux d'urgence par l'intervention d'un engin de terrassement en vue de réouvrir une ancienne voie entre les vestiges du barrage de Malpasset et l'autoroute A8,
- Reprise du feu du 17 juillet le 21 juillet amenant la surface totale brûlée à 30,0 ha sur la commune de Fréjus.

➢ Historique des feux > 500 m² pour l'année 2024 (données issues de la base de données feux de forêt : https://bdiff.agriculture.gouv.fr)

Aucun feu n'a été relevé sur la base de données sur les communes membres du Syndicat. Toutefois, nous pouvons citer à proximité le feu de Vidauban survenu le 11 juin 2024 qui a parcouru une surface de 300 hectares.

4. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

➢ Animation PIDAF

La mission d'animation du PIDAF a été reprise en interne. Grâce à un accompagnement de la Région Sud, sont pris en compte les salaires de deux agents pour un montant subventionnable maximum de 30.000,00 € TTC, financé à 50%.
La répartition dans l'année s'est établie comme suit :

Mois	Nombre de jours
Janvier	9
Février	8
Mars	9
Avril	12
Mai	10
Juin	10
Juillet	7
Août	3
Septembre	8
Octobre	5
Novembre	8
Décembre	5
TOTAL	**94**

Tableau 3 : Temps de travail relatif à l'animation PIDAF au titre de l'année 2025

➢ Volet opérationnel

Tout au long de l'année, des visites techniques, en présence des partenaires institutionnels, sont organisées. Elles permettent notamment de faire le point sur les réalisations effectuées, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel.
Dans ce cadre, c'est la plateforme informatique (REMOCRA) qui permet de porter à connaissance au service cartographique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var l'ensemble de ces réalisations en temps réel.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) du Var, le Département du Var et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var y ont accès, mutualisant ainsi les informations.

1. Visites de réception avec l'interservices

En 2025, 3 visites techniques ont été réalisées avec les membres de l'interservices (SDIS du Var, DDTM du Var, Département du Var, Région Sud).

VISITE TECHNIQUE DU 11 MARS 2025					
Commune	Piste	Dénomination	Statut	Travaux	Observations
Saint-Raphaël/Fréjus	H252	Route des Cols	Liaison	Débroussaillement 5,1 ha	Travaux conformes
Fréjus	H254	Estarpe du cheval	Liaison	Débroussaillement 1,4 ha	Travaux conformes
Saint-Raphaël	H321	Pic de l'Ours (ex Cadière)	Liaison	Débroussaillement 1,9 ha	Travaux conformes
Saint-Raphaël	H39	Castelli	ZAP	Bande de roulement 7,1 km	Travaux conformes
Roquebrune-sur-Argens	F17	Charrettes/Clos/Bas Pétignons	ZAP	Bande de roulement 6,0 km	Travaux conformes

Tableau 4 : Réception du 11/03/2025

Figure 1 : piste DFCI F17 Charrette (partie Les Clos) - Commune de Roquebrune-sur-Argens

VISITE TECHNIQUE DU 13 MARS 2025					
Commune	Piste	Dénomination	Statut	Travaux	Observations
Roquebrune-sur-Argens	G78	Palayson	ZAP	Débroussaillement 55,1 ha	Travaux conformes
Puget-sur-Argens	G76	Gazoduc	ZAP	Débroussaillement 23,9 ha	Travaux conformes
Bagnols-en-Forêt	G21	Magail	ZAE	Débroussaillement 27,6 ha	Travaux conformes
Fréjus/Bagnols-en-Forêt	G281	Ambon	ZAE	Débroussaillement 13,0 ha	Travaux conformes

Tableau 5 : Réception du 13/03/2025

VISITE TECHNIQUE DU 04 NOVEMBRE 2025					
Commune	Piste	Nomination	Statut	Travaux	Observations
Saint-Raphaël	CVO15		Interface	Débroussaillement 4,5 ha	Travaux conformes
Saint-Raphaël	H32	Cap Roux	ZAP	Débroussaillement 1,8 ha	Travaux conformes
Saint-Raphaël	H17	Baladou	ZAP/ZAE	Bande de roulement 8,3 km	Travaux conformes
Saint-Raphaël	H252	Route des Cols (partie)	Liaison	Bande de roulement 1,6 km	Travaux conformes
Saint-Raphaël	H323	Rastel	ZAE/Liaison	Bande de roulement 1,7 km	Travaux conformes
Fréjus	H15	Crête de l'Etang	Liaison	Débroussaillement 1,0 ha	Travaux non conformes. Supprimer les billons et broyer les rémanents
Puget-sur-Argens	G761	Tranchée	Liaison	Bande de roulement 3,1 km	Travaux conformes
Bagnols-en-Forêt	G313	Culasse	Liaison	Débroussaillement 1,0 ha	Travaux non conformes. Travaux de débroussaillement complémentaires et abattage des arbres à réaliser.

Tableau 6 : Réception du 04/11/2025

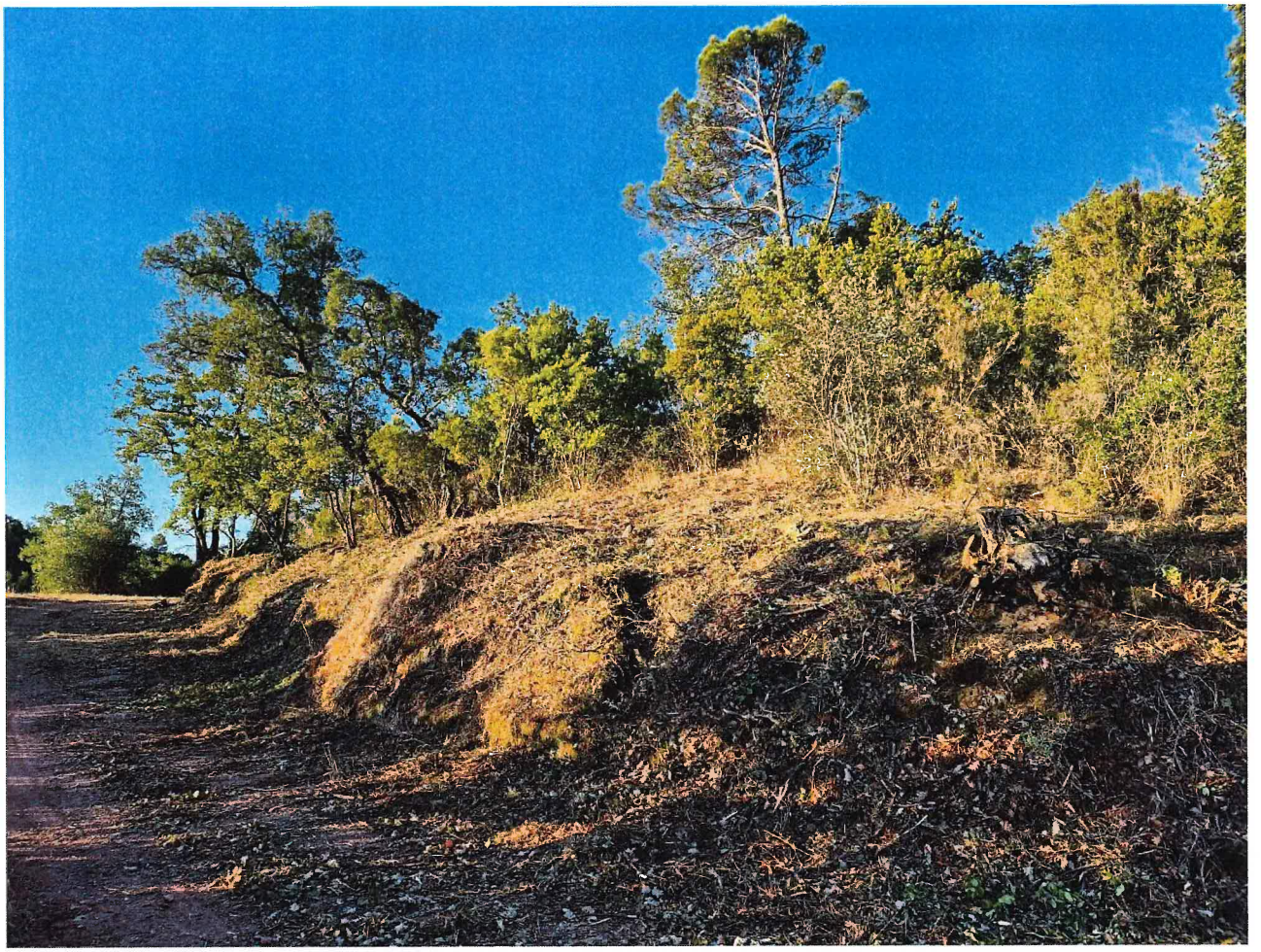

Figure 2 : piste DFCI H313 Culasse - Commune de Bagnols-en-Forêt

Figure 3 : piste DFCI H252 Route des Cols - Communes de Saint-Raphaël et Fréjus

2. Travaux de débroussaillement par le biais de marchés publics

Pour l'année 2025, un marché public a été lancé par le Syndicat pour le débroussaillement des pistes DFCI H67 Malpey (nouvellement H25 Plan Estérel), H78 Boson/H80 Balcon de l'Esquine (nouvellement H793 Boson/H794 Balcon de l'Esquine), H15 Crête de l'Etang, G19 (nouvellement G313 Culasse), H39 Castelli, H32 Cap Roux et CVO15 ainsi qu'une consultation pour le débroussaillement des pistes DFCI G781 Flacs Sud, G782 Flacs nord et G784 Guitranière.

Entretien de débroussaillement	**Piste DFCI H67 Malpey**
Entreprise	**ATE**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**04/03/2026**

Tableau 7 : Récapitulatif travaux H67 Malpey et visuel post-intervention - Commune de Fréjus

Entretien de débroussaillement	**Piste DFCI H78 Boson/H80 Balcon de l'Esquine**
Entreprise	**ATE**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**04/03/2026**

Tableau 8 : Récapitulatif travaux H78 Boson/H80 Balcon de l'Esquine et visuel post intervention - Commune de Fréjus

Entretien de débroussaillement	**Piste DFCI H15 Crête de l'Etang**
Entreprise	**EL FORESTIER**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**04/11/2025**

Tableau 9 : Récapitulatif travaux H15 Crête de l'Etang et visuel post intervention - Commune de Fréjus

Entretien de débroussaillement	**Piste DFCI G19 Culasse**
Entreprise	**EL FORESTIER**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**04/11/2025**

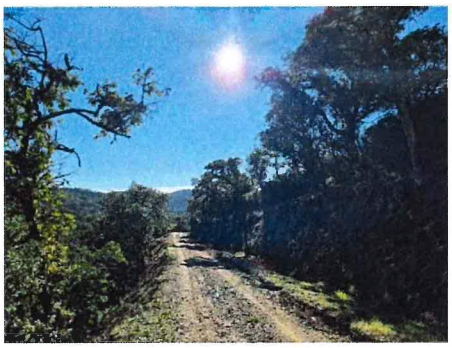

Tableau 10 : Récapitulatif travaux G19 Culasse et visuel post intervention - Commune de Bagnols-en-Forêt

Entretien de débroussaillement	**Piste DFCI H32 Cap Roux**
Entreprise	**EL FORESTIER**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**04/11/2025**

Tableau 11 : Récapitulatif travaux H32 Cap Roux et visuel post intervention - Commune de Saint-Raphaël

Entretien de débroussaillement	**Piste DFCI H39 Castelli**
Entreprise	**EL FORESTIER**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**04/03/2026**

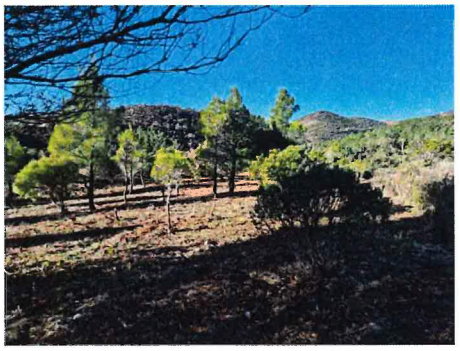

Tableau 12 : Récapitulatif travaux H39 Castelli et visuel post intervention - Commune de Saint-Raphaël

Entretien de débroussaillement	**Interface CVO15**
Entreprise	**ALPINE DES BOIS**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**04/11/2025**

Tableau 13 : Récapitulatif travaux CVO15 et visuel post intervention - Commune de Saint-Raphaël

Les travaux de débroussaillement des pistes DFCI G781 Flacs Sud, G782 Flacs nord et G784 Guitranière sur la commune de Roquebrune-sur-Argens sont en cours de réalisation.

3. Travaux de génie civil par le biais de marchés publics

Création d'une aire de retournement sur la piste F17 Charrette (partie Les Clos)

Afin de procéder à la mise aux normes de cette ZAP en équipements connexes, une aire de retournement était à créer.

Intervention génie civil	**F17 Charrette (partie Les Clos)**
Entreprise	**ATE**
Protocole Tortue d'Hermann	**Non**
Date de réception MOA/MOE/Inter-service	**15/05/2024**

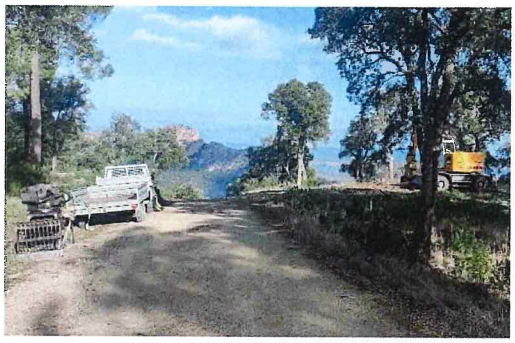

Tableau 14 : Récapitulatif travaux F17 Charrette (partie Les Clos) et visuel pendant intervention - Commune de Roquebrune-sur-Argens

A noter que les travaux prévus sur les pistes H46 Ceinturon (création d'un passage à gué et deux passages busés) et H39 Castelli (réhabilitation de deux passages busés) ont fait l'objet du déploiement des démarches administratives (AP de déclaration d'existence des ouvrages, passage CDNPS, PA) en 2025. Leurs réalisations sont reportées à 2026.

Enfin lors du feu de végétation du 17 juillet qui a parcouru une surface de 24,2 ha sur la commune de Fréjus, le Syndicat a mis en œuvre son marché de travaux d'urgence par l'intervention d'un engin de terrassement en vue de réouvrir une ancienne voie entre les vestiges du barrage de Malpasset et l'autoroute A8 sur un linéaire de 6,0 km.

4. Travaux citernes

Cinq opérations de déplacement de citernes ont été menées en 2025 :

- SRL18, situé au Colet Redon, à Saint-Raphaël, repositionnée sur une aire de retournement de l'ouvrage DFCI H17 Baladou,
- RAG14, située sur la route des Pétignons à Roquebrune-sur-Argens, repositionnée sur une aire de retournement de l'ouvrage DFCI F17 Charrette,
- RAG07, située sur la piste DFCI F11 Valdingarde hors aire de retournement, repositionnée sur l'aire de retournement la plus proche,
- FRJ30, située sur la piste G31 Malpasset à Fréjus, repositionnée sur une aire de retournement de l'ouvrage DFCI H39 Castelli,
- BFT02 et BFT03, situées sur d'anciens ouvrages DFCI déclassés sur Bagnols-en-Forêt, repositionnées sur une aire de retournement de l'ouvrage DFCI G312 Les Escolles.

Des réparations ont eu lieu sur 17 citernes :

- RAG02, RAG06, RAG09, RAG10 et RAG12 pour la commune de Roquebrune-sur-Argens,
- SRL04, SRL 06, SRL15, SRL18, SRL26, SRL32 et SRL98 sur la commune de Saint-Raphaël,
- FRJ13, FRJ24, FRJ25, FRJ31 et FRJ32 sur la commune de Fréjus.

Par ailleurs, deux nouvelles citernes ont été acquises pour la commune de Puget-sur-Argens : PAG01 & PAG02 présentes sur la piste G76 Gazoduc.

5. Travaux signalétique

Sous l'impulsion des services de l'Etat et du SDIS du Var, un travail de renumérotation des ouvrages DFCI du Département du Var a été initié en 2022. Après une première phase cartographique qui a révélé le squelette principal du réseau pour le massif de l'Estérel, une seconde phase a été conduite en interne en 2023 pour mettre en avant le besoin que ce soit en signalétique d'entrée/sortie sur l'ouvrage DFCI mais également la signalétique intermédiaire de croisement d'ouvrage DFCI ou encore celle nécessaire au jalonnement pour parvenir jusqu'à l'ouvrage (traversée de lotissement). Le début de l'année 2024 a permis de mettre en relation les besoins théoriques avec les équipements de signalétique existants et de faire un état des lieux. Sur cette base, un cahier des charges a été rédigé et une entreprise sélectionnée afin de mettre en œuvre ces travaux de signalétique DFCI sur le dernier trimestre. L'ensemble des communes du PIDAF Estérel sont concernés dont la commune de Roquebrune-sur-Argens. L'objectif de changer l'intégralité de la signalétique entre la saison estivale 2024 et celle de 2025 a été atteint et l'actualisation sur la BD DFCI du SDIS opérée avant la saison estivale.

6. Etudes et servitudes

A] Extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens

Faisant suite aux retours des membres de l'interservices après soumission des livrables finaux en octobre 2024, le Syndicat doit reprendre les cartographies associées aux fiches ouvrages.

B] Prise de servitude

Les pistes DFCI qui traversent des terrains privés et publics peuvent être considérées comme des chemins d'exploitation, ouverts sur la base d'autorisations de passage données par les propriétaires. La plupart ont fait l'objet d'accords verbaux avec les propriétaires, sans garantie de pérennité, en particulier lors d'un changement de propriétaire du terrain traversé par la piste. Le statut juridique des pistes doit donc être amélioré, pour garantir leur caractère opérationnel et une certaine sécurité des investissements publics nécessaires à leur maintien ou à leur amélioration.
Les aides allouées à la DFCI dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sont conditionnées par la maîtrise foncière des ouvrages faisant l'objet d'une demande de financement.
Le code forestier fixe le cadre réglementaire de l'établissement des servitudes dans ses articles L132-1 à L134-2 et R133-12 à 134-2. L'article L134-2 précise notamment que : « Pour créer des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie, en assurer la continuité et la pérennité ainsi que pour établir et entretenir des équipements de protection et de surveillance des bois et forêts, une servitude de passage et d'aménagement est établie par l'État à son profit ou au profit d'une autre collectivité publique, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une association syndicale. »

Un premier marché avec l'entreprise MTDA visait à établir les servitudes de quatre pistes DFCI que sont :

- H15 - Crête de l'Etang - Fréjus/Tanneron/Mandelieu-la-Napoule,
- H83 - Font Freye - Les Adrets-de-l'Estérel,
- H46 - Le Ceinturon - Saint-Raphaël,
- H860 - La Fustière - Les Adrets-de-l'Estérel.

Les dossiers ont été soumis à l'instruction des services de l'Etat en juin 2024 et l'ensemble des communes sur lesquelles les ouvrages DFCI ciblés se trouvent ont pris une délibération. Le Syndicat a procédé à une relance auprès des services instructeurs de la DDTM du Var en juillet 2025 pour connaître une date de passage devant la sous-commission de sécurité contre les risques de forêt, lande, maquis et garrigue du Var. Cette dernière s'est tenue sous la forme d'une consultation par

voie électronique avec remise des avis pour le 24 octobre 2025. Un avis favorable a été prononcé et les projets d'arrêtés préfectoraux envoyés au Syndicat et aux communes concernées par les prises de servitude pour affichage de deux mois fin novembre.

Un nouveau marché a été notifié à l'entreprise MTDA le 21 octobre 2024 pour établir les servitudes de onze pistes DFCI que sont :

- G19 - La Culasse,
- G21 - Magail,
- G28 - Rossignole,
- G31 - Malpasset,
- G52 - Les Escolles,
- G530 - Ambon,
- H33 - Le Rastel,
- H39 - Castelli,
- H65 - Puits rouge,
- H86 - Armélie,
- H90 - La Louve.

Les parties "constitution" et "concertation" sont finalisées avec la tenue de deux réunions publiques les 14 et 21 novembre 2025. Le dossiers seront soumis à l'instruction des services de l'Etat courant 2026 et l'ensemble des communes sur lesquelles les ouvrages DFCI ciblés se trouvent devront prendre une délibération.

7. Travaux régie du Département du Var

L'animation du PIDAF Estérel a consisté à suivre l'avancement des différents chantiers du Pôle Génie Civil du Département du Var, au fur et à mesure de leur réalisation. Grâce au parc d'engins de terrassement, des travaux de reprise de bande de roulement des pistes DFCI, de curage de fossés, de désencombrement de buses, etc sont possibles.

En 2025, l'entièreté de la programmation 2024 a été réalisée pour un linéaire de 21,8 km avec le traitement des ouvrage DFCI suivants :

- G761 Tranchée,
- H17 Baladou,
- H39 Castelli,
- H252 Route des Cols,
- H323 Le Rastel.

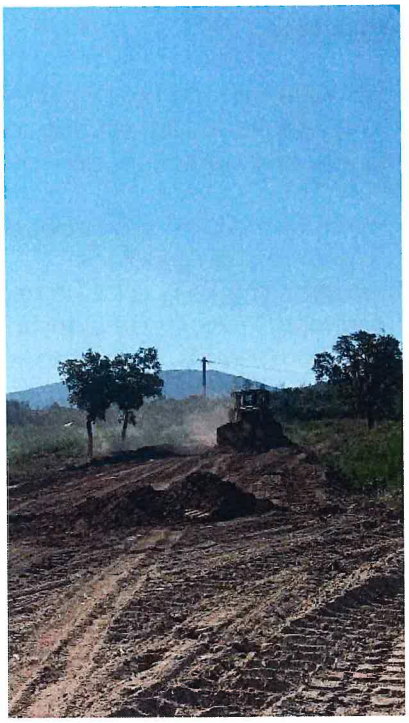

Figure 4 : F17 Charette - Commune de Roquebrune-sur-Argens

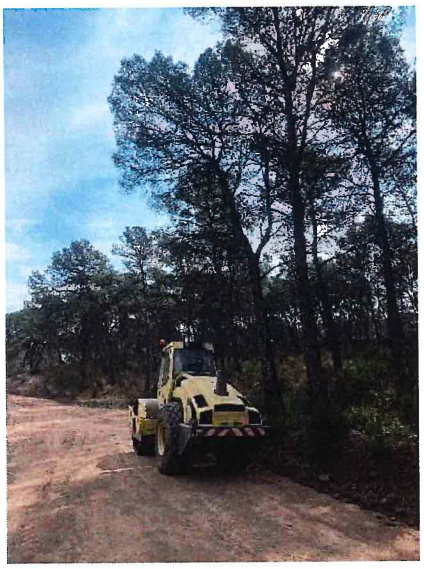

Figure 5 : G761 Tranchée - Commune de Puget-sur-Argens

8. Travaux APFM et Agence Travaux de l'ONF

Les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) ou l'Agence Travaux de l'Office National des Forêts ont élaboré leur nouveau calendrier quinquennal de travaux 2025-2029. L'animation du PIDAF de l'Estérel a consisté à préparer la mise en place de chantiers et suivre leur état d'avancement.

Les ouvrages DFCI H321 Pic de l'Ours (ex H28 Cadière), G76 Gazoduc (ex G7), G78 Palayson ont été réalisés et réceptionnés en 2025. Les ouvrages G31 Malpasset, F10 Petites Maures, H393 Roussivau (ex H62) et H39 Castelli (ex H90 La Louve) sont à finaliser et à réceptionner.

9. Renforcement de la surveillance du massif - Garde Régionale Forestière

Depuis 2018, une nouvelle politique régionale forestière « guerre du feu » a été mise en place par la Région Sud. Parmi les accompagnements proposés pour les Syndicats se trouve le dispositif de la Garde Régionale Forestière pour une communication au plus près de la population afin de sensibiliser aux risques incendies sur de grands massifs forestiers.
Composée de jeunes de 18 à 25 ans, la garde permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêt sur des territoires comme celui du Syndicat.
Pour l'année 2025, quatre gardes ont été recrutés. Une semaine de formation a eu lieu à l'issue de laquelle une remise de blasons par le vice-Président de la Région Sud, monsieur François de Canson a été effectuée. Les deux binômes ont ensuite été opérationnels du 1er juillet au 31 août. Des rapports journaliers ont été réalisés et une relation étroite avec les partenaires DFCI du Syndicat tels que les Comités Communaux Feux de Forêt, les patrouilleurs de l'Office National des Forêts et les Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours assurée.

Figure 6 : GRF en patrouille au Cap Roux - Commune de Saint-Raphaël

➢ Volet concertation

1. Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens

Au titre de l'exercice 2025, le Syndicat a porté une attention particulière à la révision de l'arrêté préfectoral relatif aux Obligations Légales de Débroussaillement ainsi qu'à la validation du guide d'aménagement des coupures agricoles à intérêt de défense contre les incendies ; documents validés en Sous-Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, landes, marquis et garrigues en date du 24 juillet.
Le Syndicat a également participé à la réunion du 14 octobre co-organisée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA, visant à présenter le guide de prise en compte de la Tortue d'Hermann lors des travaux forestiers et la nouvelle carte de sensibilité associée.

2. Relations avec les partenaires techniques

A] Service Natura 2000

Historiquement, après le dernier traitement effectué par les entreprises Paulin/Dos Santos en 2007 (25 ha financés), le service des APFM a pris la relève des entretiens de débroussaillement en dissymétrie approximative 40 mètres * 10 mètres d'une partie de l'ouvrage DFCI G31 Malpasset à partir de 2011. Cet ouvrage figure dans les plans quinquennaux proposés par le service APFM et soumis à la validation de la DDTM.

L'ouvrage a été entretenu mais doit évoluer vers sa forme définitive dite "objectif PIDAF: type ZAP". Le débroussaillement complémentaire en mode création doit être étendu jusqu'à 80 mètres strictement, côté Nord depuis la piste.
La mise aux normes de l'ouvrage implique le débroussaillement et la poursuite de l'éclaircie des arbres, principalement des cèdres et pins parasols sur la bande d'élargissement. Depuis juin 2024, une concertation a été entamée avec le service Espaces Naturels Sensibles du Département du Var, les APFM et le Syndicat. Les travaux de débroussaillement ont pu être réalisés pour partie. Toutefois à date aucun accord n'a été trouvé pour la réalisation de l'exploitation forestière permettant la finalisation du débroussaillement et la réception pleine et entière de l'ouvrage dans son objectif ZAP.

B] Conservatoire du Littoral

En prévision du débroussaillement de l'ouvrage DFCI H461 Ferrières, rendu publique par l'acquisition foncière de 103 hectares opérée par le Conservatoire du Littoral, le Syndicat a assisté à une réunion technique pré-travaux le 17 décembre en présence des APFM venant renforcer les informations données lors du Comité de Gestion 2025 du site du Rastel d'Agay en date du 17 novembre.

Une réunion terrain est programmée début 2026 afin de concilier au mieux les enjeux environnementaux en présence dont la Tortue d'Hermann et les moyens techniques et humains pouvant être alloués par les APFM.

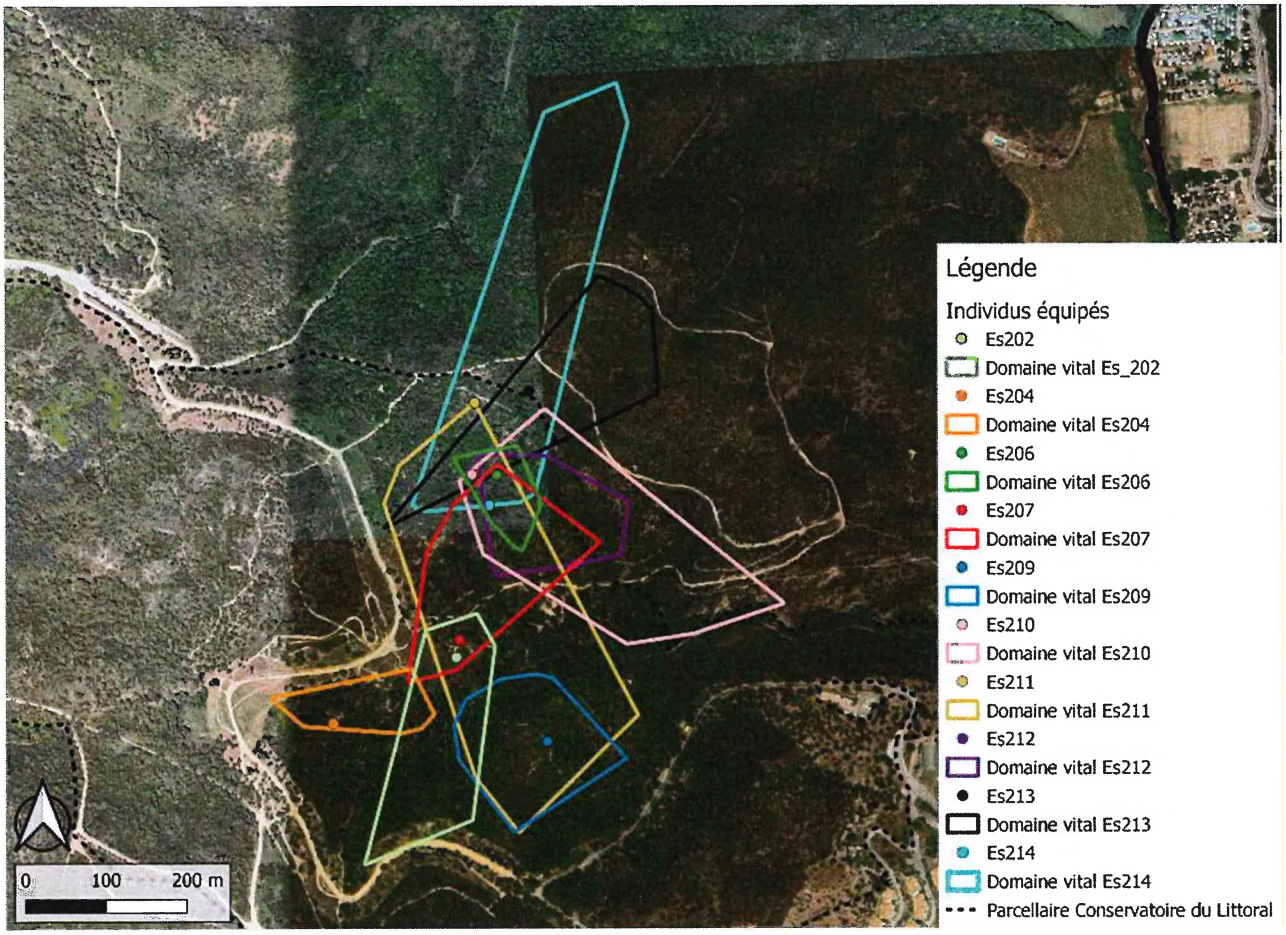

Figure 7 : Domaines vitaux des individus Tortue d'Hermann équipés en 2024 - Commune de Saint-Raphaël

C] Office National des Forêts - Réserve Biologique Intégrale de l'Estérel

L'année 2025 a vu l'avancement du projet de RBI Estérel. Deux territoires communaux sont concernés à savoir Fréjus et Saint-Raphaël pour une surface de plus de 2.000 hectares. Le Syndicat a été présent pour coconstruire le projet d'arrêté préfectoral et de plan de gestion. Le calendrier envisagé pour 2026 est le suivant :

- Mars : organisation des visites de terrain / réunions d'information à destination des usagers (initiative ONF),
- Avril à juin 2026 : re-consultation officielle pour avis (maires, Préfet, DRAAF, DREAL) ; la réunion publique, à l'initiative des communes, se tiendrait idéalement en mai 2026, afin de laisser le mois de juin aux maires pour formuler leur avis,
- Automne 2026 : consultation du CNPN pour avis,
- Fin 2026 : publication de l'arrêté interministériel.

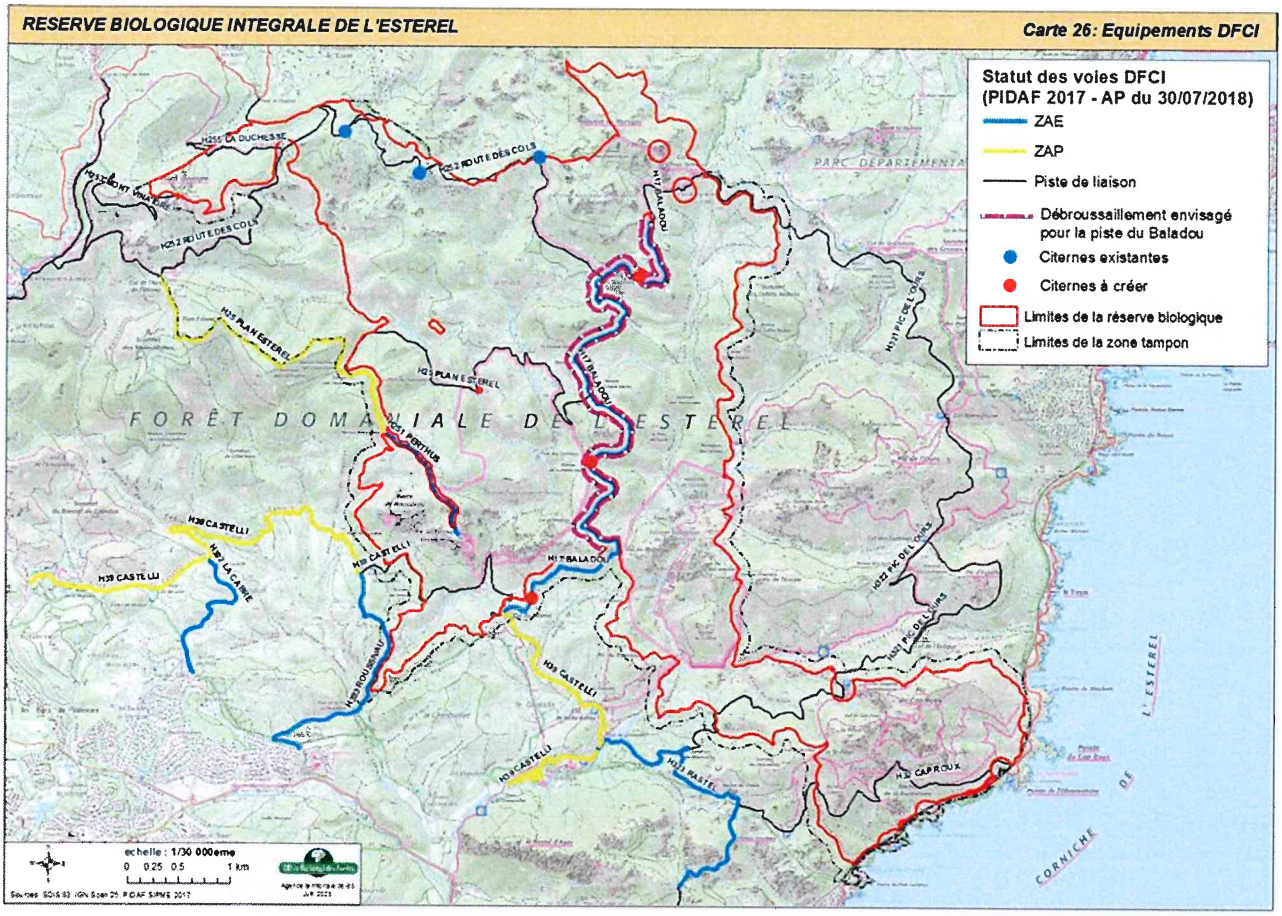

3. Concertation et information des propriétaires privés

A] F10 Petites Maures

Le gérant du GFA Aménagement du Fournel a attiré notre attention sur un souhait d'étude de détournement de la piste DFCI F10 Petites Maures sur la commune de Roquebrune-sur-Argens. L'interservices s'est rendu sur place le 03 novembre afin d'effectuer une visite terrain et engager une concertation quant à la faisabilité et la pertinence d'un nouveau tracé. Réponse négative a été apportée au gérant compte-tenu du positionnement en crête du nouveau tracé, des enjeux environnementaux en présence et de la sortie d'ouvrage en zone humide (forêt dense de type ripisylve).

B] H86 Armélie

Un particulier a attiré notre attention sur le risque de départ de feux à proximité de l'autoroute A8 et proposait pour y remédier de doubler la piste DFCI existante entre cette dernière et l'autoroute.
L'interservices s'est rendu sur place le 03 novembre afin d'effectuer une visite terrain et engager une concertation. Cette dernière a révélé les points suivants concernant le projet d'aménagement proposé :

- intérêt double de rétablissement de la circulation sur l'autoroute A8 et de travail rapide et en sécurité des forces de lutte. Toutefois le maillage actuel prévu au PIDAF est adapté au risque. Il permet un accès optimal des forces de lutte et l'enjeu de circulation autoroutière est intégré,

- rapidité d'intervention sur le secteur déjà anticipée par la mise en place de trois Groupement d'Intervention Feux de Forêt (GIFF) sur le col du Testanier, le Capitou et la chapelle Cocteau,

- zonages en présence (site Classé, site Natura 2000, site remarquable au titre de la loi littoral) qui nécessiteraient un argumentaire ciblé pour justifier ces travaux qui s'avèreraient pertinents sur d'autres secteurs dans une réflexion d'ensemble du linéaire de l'autoroute A8.

➢ *Volet programmation*

1. Montage des dossiers de subventions

L'année 2025 n'a pas vu la tenue de pré-CTM. Les CTM sont annoncés les 10 & 11 mars 2026.
Le 12 décembre ont été envoyés 10 dossiers de demande d'intervention du pôle Génie Civil de la régie du Département du Var :

- F111 Agasses et F171 Campons sur la commune de Roquebrune-sur-Argens,
- G312 Escolles sur la commune de Bagnols-en-Forêt,
- H15 Crête de l'Etang et H794 Balcon de l'Esquine (débroussaillements faits en 2025) sur la commune de Fréjus,
- H48 Avellan (ex Mare Trache) sur les communes de Fréjus et des Adrets-de-l'Estérel,
- H22 Route des Cols (débroussaillement fait en 2024) sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël,
- H461 Ferrières (débroussaillement par APFM prévu en 2026), H462 Petits Caous et H465 Grand Défens (débroussaillements prévus par entreprise en 2026) sur la commune de Saint-Raphaël

2. Perspectives

Actualisation du PIDAF
Parmi les actions listées se trouvent :

- l'intégration de la piste DFCI FONSANTE en tant que ZAE,
- la prolongation de la piste DFCI H105 Marras jusqu'au lotissement de la commune des Adrets-de-l'Estérel pour remplacer la portion de piste DFCI H87 Ubac de la Verrerie abandonnée,
- la prolongation de la piste DFCI G57 Les Lauriers jusqu'à l'entrée du lotissement de La Lieutenante sur la commune de Puget-sur-Argens pour limiter les circulations anarchiques de part et d'autre de la barrière DFCI,
- la prolongation de la piste DFCI H39 Castelli (anciennement H38 Gratadis) jusqu'à la jonction avec la RD.

5. CONCLUSION

Le Syndicat est un acteur incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel. Un travail conséquent a été mené cette année sur la réduction de la biomasse combustible mais également sur la réfection des bandes de roulement avec la récupération du retard des programmations du pôle génie civil du Département du Var. A noter le traitement de la bande de roulement de la piste DFCI H17 Baladou (ZAE/ZAP), dernier ouvrage d'intervention possible en cas d'incendie se propageant depuis l'ouest, sur plus de 8 kilomètres.
Enfin l'année 2025 a été marquée par une large concertation au sujet de la création de la future RBI Estérel qui doit se mettre en place sur une surface de plus de 2.000 ha et l'avancée des dossiers de prise de servitude.

A Fréjus, le 03 février 2026

La Technicienne,

Coryse TOURDOT

SYNDICAT MIXTE GRAND SITE DE L'ESTEREL